

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE DU PROGRAMME D'ACTION DE
PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN VERSANT DE LA VERSE**

N° 19002455M002

Entre

L'État, représenté par le Préfet de l'Oise,

et

L'État, représenté par le Préfet de l'Aisne,

et

L'État, représenté par le Préfet coordonnateur de bassin Seine Normandie

et

L'Entente Oise-Aisne, représentée Monsieur Gérard SEIMBILLE en sa qualité de président de l'Entente

et

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des cours d'eau et fossés du bassin versant de la Verse (SIAE Verse) représenté par Monsieur Jean-Luc POETTE en sa qualité de Président du Syndicat

et

La Région Hauts-de-France, représentée par Monsieur Xavier BERTRAND en sa qualité de Président du Conseil régional

et

Le Département de l'Oise, représentée par Madame Nadège LEFEBVRE en sa qualité de présidente du Conseil départemental

et

L'Agence de l'Eau Seine Normandie, représentée par Patricia BLANC en sa qualité de Directrice Générale

et

la commune de Guiscard représentée par le maire Monsieur Thibaut DELAVENNE

et

La commune de Noyon, représentée par le maire Monsieur Patrick DEGUISE

et

Le porteur du projet de programme d'actions : Entente Oise-Aisne

Ci-après désignés les « partenaires du projet »

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including "NL" and "1".

Préambule

Le PAPI Verse a été labellisé par la commission mixte inondation (CMI) en 2013.

Lors de la labellisation du PAPI, la CMI a émis une réserve concernant l'action de réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard. En effet, la réouverture de la Verse provoque une augmentation des débits à l'aval, ce qui a pour conséquence d'augmenter le risque d'inondation sur la commune de Noyon. L'ouvrage d'écrêtement des crues de Muirancourt doit permettre de compenser cette augmentation des débits. La CMI a donc souhaité s'assurer que cet ouvrage soit mis en service avant le démarrage des travaux de réouverture de la Verse.

Une convention de levée de réserves a été signée à cet effet le 9 juillet 2013, garantissant que les travaux de réouverture de la Verse débuteront après mise en service de l'ouvrage de Muirancourt. Suite à la signature de cette convention, le PAPI de la Verse a pu être contractualisé par la signature de la convention cadre le 4 juin 2014.

Depuis sa labellisation, le PAPI Verse accuse un retard de 18 mois sur le planning initialement établi, imputable au délai de signature de la convention cadre. Ce retard a de multiples conséquences sur le calendrier des opérations ainsi que sur le montant de certaines opérations. Des démarches ont notamment conduit à la modification par avenant de la convention de levée de réserves.

L'avenant à la convention cadre PAPI Verse est donc justifiée par :

- L'adaptation du programme d'actions
- La prise en compte de l'avenant n°2 à la convention de levée de réserves pour le PAPI du bassin versant de la Verse

Suite à l'avis favorable de la Commission Mixte Inondation du 11 avril 2019, et conformément à l'article 13 de la convention cadre du PAPI du bassin versant de la Verse, la convention pré-citée est révisée par le présent avenant.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Modification de l'objet de la convention

L'article 1 est modifié comme suit :

La présente convention a pour objet de fixer les engagements financiers des parties en ce qui concerne la mise en œuvre du PAPI du bassin versant de la Verse tel que validé par les commissions inondation en date du 30 janvier 2013, du 15 décembre 2016 et du 11 avril 2019.

Article 2 : Modification du cadre juridique

L'avenant n° 2 à la convention de levée de réserves du 9 juillet 2013 est ajouté à la liste des principaux textes applicables dans le cadre de la convention.

Article 3 : Modification du montant et échéancier prévisionnels du projet de prévention des inondations

L'article 7 est modifié comme suit : Sur la durée de la présente convention, le coût total du programme est estimé à 13 680 262 €

Ce coût total se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante :

- Axe 0 : Animation : 400 000 €HT ;
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : 66 500 €HT ;

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including "JLO", "TD", "NL", and a large signature with a "2" above it.

- Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations : 55 451 €HT ;
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise : 25 000 €HT ;
- Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme : 200 000 €HT ;
- Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens : 1 289 540 €HT ;
- Axe 6 : le ralentissement des écoulements : 11 453 770 €HT ;
- Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques : 190 000 €HT.

Description synthétique du programme d'actions :

Le PAPI présenté comprend un ensemble de mesures :

- Axe 0 : Animation

Financement sur six ans du poste d'animateur du PAPI

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Pose de repères de crue, réalisation et diffusion des DICRIM, outils de communication, panneaux d'information.

- Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations

Mise en place d'un dispositif de surveillance de la pluviométrie sur la Verse et ses affluents, via un système automatisé d'information de la population (standard téléphonique).

- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise

Accompagnement des communes pour établir des plans communaux de sauvegarde (PCS) et réaliser des exercices de simulation de crise.

- Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Mise en œuvre d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ruissellement et débordement de cours d'eau sur l'ensemble du territoire du PAPI dans l'Oise. Le PPR sur le bassin de la Verse a été prescrit le 26 décembre 2012.

- Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Diagnosics et travaux de réduction de la vulnérabilité sur les habitations, les bâtiments publics, notamment les établissements scolaires, les établissements recevant du public, les logements des bailleurs sociaux, les réseaux.

- Axe 6 : le ralentissement des écoulements

- Ouvrages d'écrêtement des crues à Muirancourt, à Beaugies (sur la Verse de Beaugies) et à Berlancourt (sur la Verse de Guivry). Les travaux du premier ouvrage ont été abandonnés suite à de très mauvaises conditions géotechniques. Les deux autres ouvrages permettent d'optimiser le système et d'être efficaces pour des crues allant jusqu'à la centennale. Le rôle de ces deux ouvrages est de compenser, en cas de crue, l'augmentation des hauteurs d'eau dues à la réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard.
- Réouverture de la rivière Verse – actuellement canalisée – dans la traversée de Guiscard.
- Remise en fond de vallée de la Verse de Guivry : la Verse de Guivry étant actuellement perchée, il est proposé de recréer un lit mineur en fond de vallée avec un objectif double de restauration du cours d'eau et d'optimisation des capacités d'écoulement des crues.
- Aménagements d'affluents tels que la suppression de seuils et de busages, reprofilage.
- Reprise du busage à Noyon.
- Aménagement de la Verse à Bussy.
- Protection de berges.
- Lutte contre le ruissellement avec la réalisation de travaux d'hydraulique douce sur les terrains agricoles.
- Arasement d'un merlon à Noyon

- Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Protections rapprochées collective à Noyon, par un muret permettant la mise hors d'eau d'une zone urbaine, ainsi qu'à Muirancourt.

Handwritten signatures and initials: JP, TD, NL, 3, and a large signature.

Le tableau financier en annexe n°1 du présent avenant détaille la contribution financière prévisionnelle de chaque partenaire du projet ainsi que des tiers pour les actions prévues dans le cadre du programme d'actions, mise à jour en 2018. Il remplace l'annexe 2 de la convention cadre.

L'engagement prévisionnel des dépenses année par année, révisé en 2018, est détaillé dans l'annexe n°2 du présent avenant. Il remplace l'annexe 3 de la convention cadre.

Article 4 : Modification de la liste des annexes

L'article 18 est modifié comme suit :

La liste des annexes à la convention cadre, modifiée par l'avenant n°2 est la suivante :

- Annexe 1 : Fiches Actions mises à jour en 2018
- Annexe 2 : Tableau Financier mis à jour en 2018
- Annexe 3 : Engagement prévisionnel des dépenses mis à jour en 2018
- Annexe 7 : Lettres d'intention mises à jour en 2018





Article 5 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées

Article 6 : Liste des annexes à l'avenant n° 2 à la convention cadre

- Annexe n° 1 : Tableau financier mis à jour en 2018
- Annexe n° 2 : Engagement prévisionnel des dépenses mis à jour en 2018
- Annexe n° 3 : Fiches Actions mises à jour en 2018
- Annexe n° 4 : Lettre d'intention ajoutée en 2018

Fait à Paris , le 27 JAN. 2020

<p>Le Préfet de l'Oise</p>  <p>Monsieur Louis LE FRANC</p>	<p>Le Préfet de l'Aisne</p>  <p>Monsieur Ziad KHOURY</p>
<p>Le Préfet coordonnateur de bassin Seine Normandie</p>  <p>Monsieur Michel CADOT</p>	<p>La directrice de l'agence de l'eau Seine Normandie</p>  <p>Madame Patricia BLANC</p>

Handwritten notes and signatures:
4
NL
TR
NL

<p>Le Président de la Région Hauts de France</p>  <p>Monsieur Xavier BERTRAND</p>	<p>La Présidente du Département de l'Oise</p>  <p>Madame Nadège LEFEBVRE</p>
<p>Le Président de l'Entente Oise Aisne</p>  <p>Monsieur Gérard SEIMBILLE</p>	<p>Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Verse</p>  <p>Monsieur Jean-Luc POETTE</p>
<p>Le maire de la commune de Guiscard</p>  <p>Monsieur Thibaut DELAVENNE</p>	<p>Le maire de la commune de Noyon</p>  <p>Monsieur Patrick DEGUISE</p>

Annexe n° 1 : Tableau financier mis à jour en 2018

PAPI Versé : annexe financière - 2018

Axe 0: Animation													
Axe 0: Animation	Maître d'ouvrage	Financement										Échéance de réalisation 2018	
		Etat	Entente Oise Aisne	Communes	SIAE Verses	CR Hauts-de-France/PEDER régional	CD Oise	Agence de l'Eau	Propriétaires de réseaux	Bailleurs sociaux publics	Particuliers / privé		Total (HT)
	Entente Oise Aisne	120 000 (40 % plafonné)	280 000 (70%)									400 000	2020
Total		120 000	280 000	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000	

Axe I: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque													
Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Financement										Échéance de réalisation 2018
			Etat	Entente Oise Aisne	Communes	SIAE Verses	CR Hauts-de-France/PEDER régional	CD Oise	Agence de l'Eau	Propriétaires de réseaux	Bailleurs sociaux publics	Particuliers / privé	
I-1	Repères de crues	Entente Oise Aisne		30 000 (100%)								30 000	2016
I-2	DICRIM	Communes			5 000 (100%)							5 000	2019
I-3	Exposition itinérante	Entente Oise Aisne		21 500 (100%)								21 500	2019
I-4	Panneau d'information	ENTENTE OISE AISNE	2 000 (20 %)	8 000 (80 %)								10 000	2019
Total			2 000	59 500	5 000	0	0	0	0	0	0	96 500	

Axe II: Surveillance, prévision des crues et des inondations													
Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Financement										Échéance de réalisation 2018
			Etat	Entente Oise Aisne	Communes	SIAE Verses	CR Hauts-de-France/PEDER régional	CD Oise	Agence de l'Eau	Propriétaires de réseaux	Bailleurs sociaux publics	Particuliers / privé	
II-1	Pluviomètres et stations de contrôle	Entente Oise Aisne	22 161 (40%)	33 271 (60%)								55 451	2 016
Total			22 161	33 271	0	0	0	0	0	0	0	55 451	

Axe III: Alertes et évacuation de crues													
Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Financement										Échéance de réalisation 2018
			Etat	Entente Oise Aisne	Communes	SIAE Verses	CR Hauts-de-France/PEDER régional	CD Oise	Agence de l'Eau	Propriétaires de réseaux	Bailleurs sociaux publics	Particuliers / privé	
III-1	PCS	Communes			25 000 (100%)							25 000	2018
Total			0	0	25 000	0	0	0	0	0	0	25 000	

Axe IV: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme													
Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Financement										Échéance de réalisation 2018
			Etat	Entente Oise Aisne	Communes	SIAE Verses	CR Hauts-de-France/PEDER régional	CD Oise	Agence de l'Eau	Propriétaires de réseaux	Bailleurs sociaux publics	Particuliers / privé	
IV-1	PPRI Versé	Etat	200 000 (100%)									200 000	2017
Total			200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	

Axe V: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens														
Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Financement										Échéance de réalisation 2018	
			Etat	Entente Oise Aisne	Communes	SIAE Verses	CR Hauts-de-France/PEDER régional	CD Oise	Agence de l'Eau	Propriétaires de réseaux	Bailleurs sociaux publics	Particuliers / privé		Total (HT)
V-1-a	Réduction de la vulnérabilité des habitations : diagnostics	Entente Oise Aisne	71 820 (50%)	28 957 (20,2%)	14 135 (9,8%)							28 728 (20%)	143 640	2019
V-1-b	Réduction de la vulnérabilité des habitations : travaux	Collectivités et Particuliers	4 000 (40%)	2 688 (28,8%)	1 312 (13,1%)							2 000 (20%)	10 000	2019
V-1-c	Réduction de la vulnérabilité des habitations : travaux	Collectivités et Particuliers		48 383 (53,8%)	23 817 (28,8%)							18 000 (20%)	80 000	2019
V-2-a	Réduction de la vulnérabilité des établissements scolaires publics : diagnostics	Entente Oise Aisne	1 750 (50%)	1 225 (35%)	525 (15%)								3 500	2015
V-2-b	Réduction de la vulnérabilité des établissements scolaires privés : diagnostics	Entente Oise Aisne		840 (58%)	300 (24%)							300 (20%)	1 500	2015
V-2-c	Réduction de la vulnérabilité des établissements scolaires publics : travaux	Communes et collectivités	44 000 (40%)	48 200 (42%)	19 800 (18%)								110 000	2018
V-2-d	Réduction de la vulnérabilité des établissements scolaires privés : travaux	Etablissements privés		19 800 (58%)								15 400 (44%)	35 000	2017
V-3-a	Réduction de la vulnérabilité des ERP : diagnostics	Entente Oise Aisne	2 500 (50%)	1 680 (33,6%)	820 (16,4%)								5 000	2016
V-3-b	Réduction de la vulnérabilité des ERP : travaux	Communes et collectivités	40 000 (40%)	40 320 (40,3%)	19 880 (19,7%)								100 000	2018
V-4-a	Réduction de la vulnérabilité des logements des bailleurs sociaux publics : diagnostics	Entente Oise Aisne	14 040 (40%)	14 040 (40%)								7 020 (20 %)	35 100	2019
V-4-c	Réduction de la vulnérabilité des logements des bailleurs sociaux publics : travaux	Bailleurs sociaux	52 000 (40%)	52 000 (40%)								20 000 (20 %)	130 000	2019
V-6	Réduction de la vulnérabilité des réseaux	Communes / Propriétaires de réseaux	108 600 (40%)	133 458 (28,9%)	65 142 (13,1%)					99 300 (20%)			406 500	2019
V-8	Kit inondation	Communes	20 000 (40%)		30 000 (60%)								50 000	2019
V-7-a	Etude diagnostic relative aux protections rapprochées individuelles	Entente Oise Aisne	16 200 (60%)	5 800 (21,5%)								5 000 (18,5%)	27 000	2020
V-7-b	Protections rapprochées individuelles - travaux	Propriétaires / Entente Oise-Aisne	41 840 (60%)	5 230 (10%)								5 230 (10%)	52 300	2020
Total			504 750	400 421	175 391	0	0	0	0	99 300	33 020	74 658	1 289 540	

Axe VI: Ralentissement des écoulements														
Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Financement											Échéance de réalisation 2018
			Etat	Entente Oise Aisne	Communes	SIAE Verse	CR Hauts-de-France/FEDER régional	CD Oise	Agence de l'Eau	Propriétaires de réseaux	Bailleurs sociaux publics	Particuliers / privé	Total (HT)	
VI-1	Ouvrages d'écrêtement des crues : Muirancourt	Entente Oise Aisne	40 000 40%	20 000 20%			30 000 30%	10 000 10%					100 000	abandon
VI-2	Ouvrages d'écrêtement des crues: Beaugies	Entente Oise Aisne	367 039 40%	183 520 20%			275 279 30%	91 760 10%					917 599	2020
VI-3	Ouvrages d'écrêtement des crues: Guivry	Entente Oise Aisne	553 029 40%	276 515 20%			414 772 30%	138 257 10%					1 382 573	2020
VI-4	Réouverture de la Verse dans la traversée de Gulecard	SIAE Verse			935 173 11.6%	773 018 9.6%		215 915 2.7%	6 132 425 76.1%				8 056 531	2019
VI-5	Remise en fond de vallée, ouvrage de décharge sous la rue H. Verampuy	Entente Oise Aisne		178 600 Etudes : 20% Travaux : 100%					14 400 Etudes : 80%				193 000	2020
VI-6	Aménagements des affluents, ru de Frénilches	Entente Oise Aisne		192 556 Etudes : 20% Travaux : 65%		58 000 Travaux : 20%		43 500 Travaux : 15%	16 224 Etudes : 80%				310 260	2020
VI-7	Reprise du busage à Noyon	Noyon		11 000 20%	44 000 80%								55 000	2018
VI-8	Aménagement de la Verse à Bussey	Entente Oise Aisne		14 000 20%					56 000 80%				70 000	2019
VI-9	Protections de berges	SIAE Verse		40 758 20%		40 758 20%		30 568 15%	91 705 45%				203 789	2019
VI-10	La lutte contre la ruissellement	Entente Oise Aisne / communes		131 077 100% ou 40%					13 923 2nd tranche de travaux : 60%				145 000	2017
VI-11	Arasement d'un merlon à Noyon	Entente Oise Aisne	8 000 40%	12 000 60%									20 000	2020
Total			968 068	1 060 025	979 173	871 776	720 051	530 000	6 324 677	0	0	0	11 463 770	

11.353.270

Axe VII: Gestion des ouvrages de protection hydraulique														
Fiche Action	Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Financement											Échéance de réalisation 2018
			Etat	Entente Oise Aisne	Communes	SIAE Verse	CR Hauts-de-France/FEDER régional	CD Oise	Agence de l'Eau	Propriétaires de réseaux	Bailleurs sociaux publics	Particuliers / privé	Total (HT)	
VII-1	Protections rapprochées à Noyon	Noyon		20 000 13%	130 000 87%								150 000	2020
VII-2	Protections rapprochées à Muirancourt (Fontaine Caboche)	Entente Oise Aisne		40 000 100%									40 000	2020
Total			0	60 000	130 000	0	0	0	0	0	0	0	190 000	

Synthèse												
Nature de l'action	Financement											
	Etat	Entente Oise Aisne	Communes	SIAE Verse	CR Hauts-de-France/FEDER régional	CD Oise	Agence de l'Eau	Propriétaires de réseaux	Bailleurs sociaux publics	Particuliers / privé	Total (HT)	
Axe 0	120 000	280 000	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000	
Axe I	2 000	59 500	5 000	0	0	0	0	0	0	0	66 500	
Axe II	22 181	33 271	0	0	0	0	0	0	0	0	55 451	
Axe III	0	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	25 000	
Axe IV	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	
Axe V	506 750	400 421	175 391	0	0	0	99 300	33 020	74 658	0	1 289 540	
Axe VI	968 068	1 060 025	979 173	871 776	720 051	530 000	6 324 677	0	0	0	11 463 770	
Axe VII	0	60 000	130 000	0	0	0	0	0	0	0	190 000	
Total	1 818 999	1 893 217	1 314 564	871 776	720 051	530 000	6 324 677	99 300	33 020	74 658	13 680 262	

Annexe 2 : Engagement prévisionnel des dépenses (€ HT) mis à jour en 2018

Financiers	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Etat	72 943	75 914	106 335	177 194	143 568	179 420	1 023 905	39 720	1 818 999
Entente Oise-Aisne	56 641	90 469	161 530	184 764	239 134	231 195	893 227	36 258	1 893 217
Communes	4 754	5 416	27 474	48 932	367 155	274 723	568 250	17 861	1 314 564
SIAE Verse	5 615	4 708	38 976	0	0	382 239	440 239	0	871 776
CR Hauts de France/FEDER régional	0	33 127	5 550	0	9 165	10 000	662 210	0	720 051
CD 60	0	0	8 503	0	38 042	221 714	261 742	0	530 000
Agence de l'Eau	24 459	31 454	181 257	55 596	1 187 565	1 865 561	2 978 784	0	6 324 677
Propriétaires de réseaux	0	0	0	19 860	19 860	19 860	19 860	19 860	99 300
Bailleurs sociaux publics	0	0	0	1 532	0	28 744	2 744	0	33 020
Particuliers / Privés	0	0	3 173	10 618	28 018	14 618	14 630	3 600	74 658
Total	164 411	241 087	532 797	498 496	2 032 507	3 228 074	6 865 591	117 299	13 680 262

Annexe n° 3 : Fiches Actions mises à jour en 2018

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-1 Repères de crues

Objectif

Entretien la mémoire du risque inondation par la mise en place de repères de crues.

Description de l'action

L'Entente Oise Aisne a engagé en juillet 2005 un programme d'aide à la pose de repères de crues, visant à soutenir financièrement et techniquement les collectivités du bassin de l'Oise concernées par le risque inondation, dans leur mise en conformité avec la loi du 30 juillet 2003.

La pose de repères de crues fait aujourd'hui partie des actions de l'Entente Oise-Aisne pour contribuer à la mémoire du risque et à l'information préventive.

Au moins un repère par commune sera accompagné d'un panneau d'explications sur les inondations historiques du secteur.

Réalisation d'un dossier technique par repère de crue comprenant :

- ✓ une fiche de synthèse indiquant les caractéristiques du repère et de son implantation, des crues de références ayant permis son calage ;
- ✓ une ou plusieurs photographies du repère dans son environnement ;
- ✓ un tirage A4 du panneau explicatif.

Territoire concerné

Principales communes à risques du bassin versant :

- ✓ Guiscard : 3 repères ;
- ✓ Muirancourt : 1 repère ;
- ✓ Noyon : 5 repères, dont l'un est déjà posé (Parc des Tanneurs).

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Entente Oise Aisne

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage PAPI, Entente Oise Aisne, services techniques des mairies concernées.

Opérations de communication : Le dossier technique de chaque repère sera adressé à :

- ✓ la mairie de la commune concernée ;
- ✓ la DREAL Picardie (Service Prévention des Risques naturels) ;
- ✓ Le Service de Prévision des Crues (SPC) Oise Aisne.

Echéancier prévisionnel

Pas de procédure réglementaire.

2013 - fin 2016 : Pose de l'ensemble des repères.

2016 - 2020 : Mise à jour des repères si de nouvelles crues importantes surviennent.

Plan de financement

Coût : 30 000 € HT.

Financier : Entente Oise Aisne.

Indicateurs de suivi/réussite

Nombre de repères posés en décembre 2016 : 8 repères, soit 100 % de l'objectif.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-2

Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Objectif :

Accompagnement des communes à la réalisation des DICRIM.

Description de l'action

La réalisation du DICRIM a pour but d'informer les habitants des communes sur les risques naturels et technologiques les concernant.

Les éléments suivants doivent figurer dans le DICRIM :

- ✓ *mesures de prévention ;*
- ✓ *mesures de protection et de sauvegarde mises en œuvre ;*
- ✓ *moyens d'alerte en cas de survenance d'un aléa ;*
- ✓ *consignes de sécurité individuelles.*

L'Entente Oise Aisne aidera chaque commune volontaire à la réalisation des DICRIM.

Territoire concerné

Communes de Guiscard, Muirancourt, Berlancourt, Bussy et Noyon.

Toute commune à risque du bassin versant concernée par le risque inondation.

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage : les communes du bassin versant.

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage PAPI.

Opérations de communication : diffusion des DICRIM par les communes.

Echéancier prévisionnel

Pas de procédure réglementaire.

Aide à la réalisation en parallèle du calendrier PAPI.

Plan de financement

A la charge des communes.

Appui de l'Entente Oise Aisne inclus dans les frais de fonctionnement du porteur du PAPI.

Coût estimatif : 5 000 € HT (1 000 € HT par commune)

Indicateurs de suivi/réussite

Taux de diffusion des DICRIM : 100% à l'horizon 2019.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-3
Exposition itinérante

Objectif

Développer la culture du risque auprès du grand public, informer le public sur les composantes du risque inondation.

Description de l'action

Informer sur l'aléa et le risque inondation, donner des points de repères pour apprécier la vulnérabilité des enjeux face aux inondations. Cette action comportera d'une part la réalisation de kakémonos qui seront installés dans plusieurs communes du bassin versant de la Verse, mais également la réalisation de *magnets* rappelant les choses à faire et à ne pas faire en cas de crue.

Territoire concerné

Communes à risques du bassin versant.

La commune de Noyon a déjà accueilli l'ancienne exposition en juin 2011. La prochaine commune sera celle de Guiscard.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Entente Oise Aisne.

Modalités de pilotage et de suivi : Entente Oise Aisne.

Opérations de communication : Informations en mairie et sur le site internet de la commune le cas échéant, informations sur le site de l'Entente Oise Aisne.

Echéancier prévisionnel

Pas de procédure réglementaire.

Plan de financement

Coût : 21 500 € TTC.

Financier : Entente Oise Aisne.

Indicateurs de suivi/réussite

Nombre de communes du bassin de la Verse ayant accueilli l'exposition : objectifs de 6 communes à l'horizon 2019, dont la commune de Guiscard.

Nombre de visiteurs par exposition et nombre de sensibilisations scolaires faites.

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-4

Panneau d'information sur la crue de juin 2007 à Guiscard

Objectif

Entretenir la mémoire du risque à partir d'un évènement récent et de forte intensité (période de retour estimé entre 500 et 1 000 ans).

Description de l'action

Réalisation d'un panneau d'information sur la crue de juin 2007, présentant la crue et ses conséquences, en particulier sur la commune de Guiscard.

Pose du panneau sur la Place de Magny au centre de Guiscard, lieu symbolique car fortement touché par l'évènement de juin 2007.

Territoire concerné

Commune de Guiscard.

Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Entente Oise Aisne.

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage PAPI, Entente Oise Aisne, services techniques de la mairie de Guiscard.

Opérations de communication : Informations en mairie et sur les sites internet de la commune de Guiscard et de l'Entente Oise Aisne.

Echéancier prévisionnel

Pas de procédure réglementaire. Pose du panneau en 2019.

Plan de financement

Coût : 10 000 € HT.

Financeurs : Etat (PAPI) : 20%

Entente Oise Aisne : 80%

Indicateurs de suivi/réussite

Pose du panneau, inauguration en 2019.

Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations

Fiche action n° II-1 Réseau de pluviomètres

Objectif :

Disposer d'un réseau de surveillance de la pluviométrie sur le bassin versant de la Verse.

Description de l'action

Le bureau d'études HYDRATEC a réalisé l'étude hydraulique du bassin de la Verse (fin 2011). Sur la base de ses résultats, le nombre et le positionnement des pluviomètres pourront être clairement définis par une étude complémentaire.

La mise en ligne des données issues des pluviomètres sur le site internet de l'Entente Oise Aisne permettra à chacun, et à chaque instant, de se renseigner en temps réel sur l'évolution des niveaux d'eau.

A terme et selon leur intérêt, les pluviomètres pourront éventuellement être rétrocédés à la DREAL Nord Pas-de-Calais Picardie, et intégrer le réseau de vigilance du SPC (Service de Prévision des Crues).

Le Service de Prévision des Crues a validé cette action, son intérêt reposant en partie sur l'automatisation du système de mesures et d'alerte. Un standard téléphonique automatique préviendra les habitants de l'arrivée de la crue (dispositif similaire à celui dénommé APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) en place sur Bussy).

La mairie de Guiscard recevra les alertes de manière automatique en fonction des seuils définis par l'étude hydrologique.

Territoire concerné

Les communes accueillant ces dispositifs seront précisées ultérieurement suite à une étude spécifique, basée sur les résultats initiaux de l'étude hydrologique et hydraulique d'HYDRATEC.

Idéalement ce sont les communes situées sur le territoire amont du bassin versant, soit au moins une station sur la Verse de Beaugies et une sur la Verse de Givry.

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage de l'action : Entente Oise Aisne.

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage PAPI, Entente Oise Aisne.

Opérations de communication : les mesures des pluviomètres seront mises en ligne en temps réel sur le site internet de l'Entente Oise Aisne.

Echéancier prévisionnel

Pas de procédure réglementaire.

Fin 2016 : installation et mise en service de l'ensemble des pluviomètres.

Plan de financementCoût :

- ✓ Etude hydrologique complémentaire : 30 000 € HT ;
- ✓ Pluviomètres, stations et mise en ligne des mesures : 40 000 € HT.

Financeurs :

- ✓ Etat (PAPI) : 40% ;
- ✓ Entente Oise Aisne : 60%.

Indicateurs de suivi/réussite

Mise en service de l'ensemble des pluviomètres à fin 2016

Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise

Fiche action n° III-1

Plans Communaux de Sauvegarde

Objectif :

Accompagner les communes dans la réalisation des plans communaux de sauvegardes (PCS).

Description de l'action

L'Entente Oise Aisne aidera les communes souhaitant élaborer leur PCS, sur la partie traitant du risque inondation :

- ✓ aide à la réalisation des PCS (définition des actions, rédaction) ;
- ✓ aide à la préparation des simulations pour la partie scénario de la crue (tests sur le terrain de l'organisation de l'alerte, de la mise en place des protections, des processus d'évacuation et d'hébergement temporaire de la population) ;
- ✓ aide à la mise à jour des PCS suivant les derniers événements de crues.

Territoire concerné

Communes à risque du bassin versant.

La liste minimale des communes concernées par un PCS traitant un scénario d'inondation est la suivante :

- ✓ Berlancourt ;
- ✓ Guiscard ;
- ✓ Muirancourt ;
- ✓ Bussy ;
- ✓ Noyon.

Modalités de mise en œuvre :Maîtres d'ouvrage :

- ✓ élaboration des PCS et partie technique : communes, Entente Oise Aisne ;
- ✓ diffusion et porté à connaissance : communes.

Modalités de pilotage et de suivi : communes, Entente Oise Aisne.

Opérations de communication :

- ✓ publication via les DICRIM ;
- ✓ information par site internet des communes et de l'Entente avant les simulations.

Echéancier prévisionnel

Réalisation des PCS de la liste minimale : Fin 2018.

Réalisation d'une première simulation pour chaque commune : Fin 2018.

Plan de financement

A la charge des communes.

Appui de l'Entente Oise Aisne inclus dans les frais de fonctionnement du porteur du PAPI.

Coût estimatif : 25 000 € HT (5 000 € HT par commune).

Indicateurs de suivi/réussite

Réalisation des PCS de la liste minimale : Fin 2018.

Réalisation d'une première simulation pour chaque commune de la liste minimale : Fin 2018.

Réalisation des PCS et des simulations pour chaque commune contenue dans le périmètre du PPRi Verse : Fin 2020.

Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° IV-1

Réaliser le PPRI sur le bassin de Verse

Objectif :

Etablir le PPRI des communes riveraines de la Verse.
Intégrer au PAPI tout document attestant de la prescription du PPRI.

Description de l'action

L'action consiste en la réalisation du PPRI sur le bassin de la Verse.
Le PPRI a été prescrit le 26 décembre 2012, il concerne les 32 communes du bassin versant de la Verse comprises dans le département de l'Oise. Il porte sur les aléas suivants : inondations par débordement du cours d'eau Verse et inondations par ruissellement.

Territoire concerné

Communes du département de l'Oise situées sur le bassin versant de la Verse (32 communes concernées).

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : DDT Oise.

Modalités de pilotage et suivi : DDT Oise, Comité de pilotage PPRI.

Opérations de communication : Etapes et voies de communication légales dans le cadre de l'élaboration d'un PPRI.

Echéancier prévisionnel

Prescription le 26/12/2012.

Approbation fin 2017.

Plan de financement

Coût estimatif : 200 000 € HT

Financement : Etat 100%.

Indicateurs de suivi/réussite

Approbation fin 2017.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-1-a

Réduction de la vulnérabilité des habitations particulières - Diagnostics

Objectif :

Réaliser les diagnostics relatifs à la réduction de la vulnérabilité du bâti des habitations particulières sur les communes à risques.

Description de l'action

L'Entente Oise Aisne a initié un programme expérimental de réduction de la vulnérabilité à l'habitat en 2009. Afin de promouvoir ce programme, notamment dans les secteurs concernés par un PPRI, l'Entente a communiqué auprès de nombreuses communes du bassin de l'Oise.

La commune de Noyon est la première à s'être portée candidate sur ce programme en 2010 (convention type signée le 09/07/2010).

Un enjeu particulier sera traité en priorité : le bâtiment de la gendarmerie sur Guiscard, fortement touché lors de la crue de juin 2007.

Les actions portées par l'Entente dans le cadre de ce PAPI seront la continuité de celles déjà engagées :

- ✓ réalisation des diagnostics de vulnérabilité des habitations particulières et collectives par un prestataire mandaté : estimation du coût des dommages potentiels, préconisation et estimation du coût des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Cette Fiche action concerne uniquement la réalisation des diagnostics sur les habitations particulières.

Territoire concerné

Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation et particuliers situés en zone inondable (PPRI sur Noyon).

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action :

- ✓ diagnostics et préconisations de travaux : Entente Oise Aisne ;

Modalités de pilotage et suivi : Communes, Entente Oise Aisne, Comité de pilotage PAPI.

Opérations de communication : réunions d'informations auprès des habitants, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information déjà réalisée.

Echéancier prévisionnel

2013-2019 : diagnostics chez les particuliers.

Plan de financement

Coût : 143 640 € HT (enveloppe maximale de 266 logements).

Financement : Etat : 50% ;

Entente Oise Aisne : 20,2% ;

Communes : 9,8% ;

Particuliers : 20%.

La répartition des financements entre l'Entente Oise Aisne et les Communes se fera au prorata de la population selon les modalités définies dans la convention type déjà signée avec la commune de Noyon.

Indicateurs de suivi/réussite

Diagnostic des habitations : 30% des habitations vulnérables à l'horizon 2019.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-1-b

Réduction de la vulnérabilité des habitations particulières – Travaux obligatoires (cadre PPRI)

Objectif :

Réaliser les travaux relatifs à la réduction de la vulnérabilité du bâti des habitations particulières sur les communes à risques, rendus obligatoire par l'approbation du PPRI.

Description de l'action

L'Entente Oise Aisne a initié un programme expérimental de réduction de la vulnérabilité à l'habitat en 2009. Afin de promouvoir ce programme, notamment dans les secteurs concernés par un PPRI, l'Entente a communiqué auprès de nombreuses communes du bassin de l'Oise.

La commune de Noyon est la première à s'être portée candidate sur ce programme en 2010.

Un enjeu particulier sera traité en priorité : le bâtiment de la gendarmerie sur Guiscard, fortement touché lors de la crue de juin 2007.

Les actions portées par l'Entente dans le cadre de ce PAPI seront la continuité de celles déjà engagées :

- ✓ *accompagnement financier sur les travaux retenus suite à la réalisation des diagnostics (fiche V-1-a).*

Cette Fiche action concerne uniquement la réalisation des travaux sur les habitations particulières rendus obligatoires par approbation du PPRI.

Territoire concerné

Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation et particuliers situés en zone inondable (PPRI sur Noyon).

Il apparaît comme essentiel que la commune de Guiscard adhère également à ce programme : voirie fortement endommagée et gymnase touché par la crue de juin 2007). A noter que la gendarmerie a également été inondée en 2007.

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action :

- ✓ *travaux : Collectivités et particuliers.*

Modalités de pilotage et suivi : Communes, Entente Oise Aisne, Comité de pilotage PAPI.

Opérations de communication : réunions d'informations auprès des habitants, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information déjà réalisée.

Echéancier prévisionnel

2015-2019 : réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité selon le nombre de demandes de la part des particuliers. Le dispositif déjà en place d'aide au financement des travaux restera ouvert.

Plan de financement

Travaux aidés à 80%, à charge de l'Etat (fonds FPRNM), la Commune et l'Entente Oise Aisne.

Coût moyen des travaux par logement : 2000 € HT.

Sur les communes touchées par les débordements de la Verse lors de la crue de juin 2007, 266 logements particuliers (hors OPAC donc) pourraient bénéficier de ces travaux de réduction de la vulnérabilité. Les travaux rendus obligatoires par l'approbation du PPRi ont été estimés à environ 10 000 € HT.

Le coût correspondant à l'enveloppe maximale concernant le nombre total des logements ciblés est de 50 000 € HT. Le porteur de projet ne s'engage pas sur réalisation des travaux par les particuliers malgré un taux d'aide très incitatif (80 %).

Financement : Etat : 40%

Entente Oise Aisne : 26,9%

Communes : 13,1%

Particuliers : 20%

La répartition des financements entre l'Entente Oise Aisne et les Communes se fera au prorata de la population selon les modalités définies dans la convention type déjà signée avec la commune de Noyon.

Indicateurs de suivi/réussite

Travaux réalisés sur 30% des diagnostics à l'horizon 2019.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-1-c

Réduction de la vulnérabilité des habitations particulières – Travaux non obligatoires (hors cadre PPRI)

Objectif :

Réaliser les travaux relatifs à la réduction de la vulnérabilité du bâti des habitations particulières sur les communes à risques.

Description de l'action

L'Entente Oise Aisne a initié un programme expérimental de réduction de la vulnérabilité à l'habitat en 2009. Afin de promouvoir ce programme, notamment dans les secteurs concernés par un PPRI, l'Entente a communiqué auprès de nombreuses communes du bassin de l'Oise.

La commune de Noyon est la première à s'être portée candidate sur ce programme en 2010.

Les actions portées par l'Entente dans le cadre de ce PAPI seront la continuité de celles déjà engagées :

- ✓ *accompagnement financier sur les travaux retenus suite à la réalisation des diagnostics (fiche V-1-a).*

Cette Fiche action concerne uniquement la réalisation des travaux sur les habitations particulières.

Territoire concerné

Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation et particuliers situés en zone inondable (PPRI sur Noyon).

Il apparaît comme essentiel que la commune de Guiscard adhère également à ce programme : voirie fortement endommagée et gymnase touché par la crue de juin 2007). A noter que la gendarmerie a également été inondée en 2007.

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action :

- ✓ *travaux : Collectivités et particuliers.*

Modalités de pilotage et suivi : Communes, Entente Oise Aisne, Comité de pilotage PAPI.

Opérations de communication : réunions d'informations auprès des habitants, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information déjà réalisée.

Echéancier prévisionnel

2013-2019 : réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité selon le nombre de demandes de la part des particuliers. Le dispositif déjà en place d'aide au financement des travaux restera ouvert.

Plan de financement

Travaux aidés à 80%, à charge de la Commune et de l'Entente Oise Aisne.

Coût moyen des travaux par logement : 2000 € HT.

Sur les communes touchées par les débordements de la Verse lors de la crue de juin 2007, 266 logements particuliers (hors OPAC donc) pourraient bénéficier de ces travaux de réduction de la vulnérabilité. Les travaux non obligatoires suite à l'approbation du PPRi ont été estimés à environ 90 000 € HT.

Le coût correspondant à l'enveloppe maximale concernant le nombre total des logements ciblés est de 482 000 € HT. Le porteur de projet ne s'engage pas sur la réalisation des travaux par les particuliers malgré un taux d'aide très incitatif (80 %).

Financement : Entente Oise Aisne : 53,8% ;

Communes : 26,8% ;

Particuliers : 20%.

La répartition des financements entre l'Entente Oise Aisne et les Communes se fera au prorata de la population selon les modalités définies dans la convention type déjà signée avec la commune de Noyon.

Indicateurs de suivi/réussite

Travaux réalisés sur 30% des diagnostics à l'horizon 2019.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-2-a

Réduction de la vulnérabilité des établissements scolaires publics - Diagnostics

Objectif :

Réaliser les diagnostics relatifs à la réduction de la vulnérabilité du bâti des communes à risques avec une priorité forte sur les établissements scolaires publics.

Description de l'action

L'un des enjeux majeurs est la présence d'établissements scolaires en zone inondable sur la commune de Guiscard :

- ✓ une école maternelle publique ;
- ✓ une école primaire publique.

Les actions réalisées dans le cadre de ce PAPI seront la continuité de celles déjà engagées lors du programme expérimental de réduction de la vulnérabilité aux inondations initié par l'Entente Oise Aisne en 2009. Les actions seront les suivantes :

- ✓ réalisation des diagnostics de vulnérabilité des établissements : estimation du coût des dommages potentiels, préconisation et estimation du coût des travaux de réduction de la vulnérabilité ;
- ✓ étudier et proposer des solutions à la problématique des établissements scolaires situés en zone inondables (aménagement des étages-mezzanines avec des équipements de confort/survie, rehausse des équipements existants et sécurisation des réseaux), sur Guiscard.

Territoire concerné

Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation et comportant des établissements scolaires en zone inondable : Commune de Guiscard

Il apparaît comme primordial que la commune de Guiscard adhère également à ce programme (écoles touchées par la crue de juin 2007), des actions de réduction de la vulnérabilité ayant déjà été menées par la mairie (destruction d'une école maternelle et nouveau bâtiment rehaussé).

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action :

- ✓ diagnostics et préconisations de travaux : Entente Oise Aisne ;

Modalités de pilotage et suivi : Communes, Entente Oise Aisne, Comité de pilotage PAPI.

Opérations de communication : réunions d'informations auprès des habitants, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information déjà réalisée.

Echéancier prévisionnel

2015 : diagnostics des écoles sur Guiscard.

Plan de financement

Coût : 3 500 € HT environ répartis entre la Commune, l'Entente Oise Aisne et l'Etat (fonds FPRNM).

Financement : Etat : 50% ;

Entente Oise Aisne : 35% ;

Communes : 15%.

La répartition des financements entre l'Entente Oise Aisne et les Communes se fera au prorata de la population selon les modalités définies dans la convention type déjà signée avec la commune de Noyon.

Indicateurs de suivi/réussite

Diagnostic des écoles : 100% des écoles publiques vulnérables à l'horizon 2015.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-2-b

Réduction de la vulnérabilité des établissements scolaires privés - Diagnostics

Objectif :

Réaliser les diagnostics relatifs à la réduction de la vulnérabilité du bâti des communes à risques avec une priorité forte sur les établissements scolaires privés.

Description de l'action

L'un des enjeux majeurs est la présence d'établissements scolaires en zone inondable sur la commune de Guiscard :

- ✓ une école maternelle et primaire privée.

Les actions réalisées dans le cadre de ce PAPI seront la continuité de celles déjà engagées lors du programme expérimental de réduction de la vulnérabilité aux inondations initié par l'Entente Oise Aisne en 2009. Les actions seront les suivantes :

- ✓ réalisation des diagnostics de vulnérabilité des établissements : estimation du coût des dommages potentiels, préconisation et estimation du coût des travaux de réduction de la vulnérabilité ;
- ✓ étudier et proposer des solutions à la problématique des établissements scolaires situés en zone inondables (aménagement des étages-mezzanines avec des équipements de confort/survie, rehausse des équipements existants et sécurisation des réseaux), sur Guiscard.

Territoire concerné

Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation et comportant des établissements scolaires en zone inondable : Commune de Guiscard.

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action :

- ✓ diagnostics et préconisations de travaux : Entente Oise Aisne ;

Modalités de pilotage et suivi : Communes, Entente Oise Aisne, Comité de pilotage PAPI.

Opérations de communication : réunions d'informations auprès des habitants, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information déjà réalisée.

Echéancier prévisionnel

2015 : diagnostic de l'école privée sur Guiscard.

Plan de financement

Coût : 1 500 € HT environ répartis entre l'Entente Oise Aisne et l'école privée.

Financement : Entente Oise Aisne : 56% ;

Commune : 24% ;

Etablissement privé : 20%.

La répartition des financements entre l'Entente Oise Aisne et les Communes se fera au prorata de la population selon les modalités définies dans la convention type déjà signée avec la commune de Noyon.

Indicateurs de suivi/réussite

Diagnostic de l'école privée à l'horizon 2015.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-2-c

Réduction de la vulnérabilité des établissements scolaires publics - Travaux

Objectif :

Réaliser les travaux relatifs à la réduction de la vulnérabilité du bâti des communes à risques avec une priorité forte sur les établissements scolaires publics.

Description de l'action

L'un des enjeux majeurs est la présence d'établissements scolaires en zone inondable sur la commune de Guiscard :

- ✓ une école maternelle publique ;
- ✓ une école primaire publique.

Les actions réalisées dans le cadre de ce PAPI seront la continuité de celles déjà engagées lors du programme expérimental de réduction de la vulnérabilité aux inondations initié par l'Entente Oise Aisne en 2009. Les actions seront les suivantes :

- ✓ réalisation des travaux préconisés dans les diagnostics.

Territoire concerné

Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation et comportant des établissements scolaires en zone inondable : Commune de Guiscard.

Il apparaît comme primordial que la commune de Guiscard adhère également à ce programme (écoles touchées par la crue de juin 2007), des actions de réduction de la vulnérabilité ayant déjà été menées par la mairie (destruction d'une école maternelle et nouveau bâtiment rehaussé).

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action :

- ✓ travaux : Communes et collectivités ;

Modalités de pilotage et suivi : Communes, Entente Oise Aisne, Comité de pilotage PAPI.

Opérations de communication : réunions d'informations auprès des habitants, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information déjà réalisée.

Echéancier prévisionnel

2016-2018 : réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des écoles publiques.

Plan de financement

Coût : 110 000 € HT

Financement : Etat : 40% ;

Entente Oise Aisne : 42% ;

Commune: 18%.

La répartition des financements entre l'Entente Oise Aisne et les Communes se fera au prorata de la population selon les modalités définies dans la convention type déjà signée avec la commune de Noyon.

Indicateurs de suivi/réussite

Réalisation des travaux préconisés dans les diagnostics à l'horizon 2018.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-2-d

Réduction de la vulnérabilité des établissements scolaires privés - Travaux

Objectif :

Réaliser les travaux relatifs à la réduction de la vulnérabilité du bâti des communes à risques avec une priorité forte sur les établissements scolaires privés.

Description de l'action

L'un des enjeux majeurs est la présence d'établissements scolaires en zone inondable sur la commune de Guiscard :

- ✓ une école maternelle et primaire privée.

Les actions réalisées dans le cadre de ce PAPI seront la continuité de celles déjà engagées lors du programme expérimental de réduction de la vulnérabilité aux inondations initié par l'Entente Oise Aisne en 2009. Les actions seront les suivantes :

- ✓ réalisation des travaux préconisés dans le diagnostic.

Territoire concerné

Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation et comportant des établissements scolaires en zone inondable : Commune de Guiscard.

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action :

- ✓ travaux : Etablissement privé.

Modalités de pilotage et suivi : Communes, Entente Oise Aisne, Comité de pilotage PAPI.

Opérations de communication : réunions d'informations auprès des habitants, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information déjà réalisée.

Echéancier prévisionnel

2014-2017 : réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des écoles privées.

Plan de financement

Coût : 35 000 € HT

Financement : Entente Oise Aisne : 56% ;
Etablissement privé: 44%.

Le porteur de projet ne s'engage pas sur réalisation des travaux par les établissements scolaires privés malgré un taux d'aide incitatif.

Indicateurs de suivi/réussite

Réalisation des travaux préconisés dans le diagnostic à l'horizon 2017.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-3-a

Réduction de la vulnérabilité des ERP - Diagnostics

Objectif :

Réaliser les diagnostics relatifs à la réduction de la vulnérabilité du bâti des bâtiments recevant du public.

Description de l'action

En parallèle des actions sur les établissements scolaires, une approche similaire sera conduite sur les établissements recevant du public (ERP).

Les actions réalisées dans le cadre de ce PAPI seront la continuité de celles déjà engagées lors du programme expérimental de réduction de la vulnérabilité aux inondations initié par l'Entente Oise Aisne en 2009. Les actions seront les suivantes :

- ✓ *réalisation des diagnostics de vulnérabilité des établissements : estimation du coût des dommages potentiels, préconisation et estimation du coût des travaux de réduction de la vulnérabilité.*

Territoire concerné

Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation et comportant des ERP en zone inondable.

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action :

- ✓ *diagnostics et préconisations de travaux : Entente Oise Aisne ;*

Modalités de pilotage et suivi : Communes, Entente Oise Aisne, Comité de pilotage PAPI.

Opérations de communication : réunions d'informations auprès des habitants, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information déjà réalisée.

Echéancier prévisionnel

2013-2016 : diagnostics des ERP.

Plan de financement

Coût : 5 000 € HT environ répartis entre la commune, l'Entente Oise Aisne et l'Etat (fonds FPRNM).

Financement : Etat : 50% ;

Entente Oise Aisne : 33.6% ;

Commune: 16.4%.

La répartition des financements entre l'Entente Oise Aisne et les Communes se fera au prorata de la population selon les modalités définies dans la convention type déjà signée avec la commune de Noyon.

Indicateurs de suivi/réussite

Diagnostics des ERP : 100% des ERP vulnérables à l'horizon 2016.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-3-b

Réduction de la vulnérabilité des ERP - Travaux

Objectif :

Réaliser les travaux relatifs à la réduction de la vulnérabilité du bâti des bâtiments recevant du public.

Description de l'action

En parallèle des actions sur les établissements scolaires, une approche similaire sera conduite sur les établissements recevant du public (ERP) gérés par la collectivité publique.

Les actions réalisées dans le cadre de ce PAPI seront la continuité de celles déjà engagées lors du programme expérimental de réduction de la vulnérabilité aux inondations initié par l'Entente Oise Aisne en 2009. Les actions seront les suivantes :

- ✓ réalisation des travaux préconisés dans les diagnostics.

Territoire concerné

Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation et comportant des ERP en zone inondable.

Modalités de mise en œuvre :Maîtres d'ouvrage de l'action :

- ✓ travaux : Communes et Collectivités.

Modalités de pilotage et suivi : Communes, Entente Oise Aisne, Comité de pilotage PAPI.

Opérations de communication : réunions d'informations auprès des habitants, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information déjà réalisée.

Echéancier prévisionnel

2016-2018 : réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité sur les ERP.

Plan de financement

Coût : 100 000 € HT environ répartis entre la commune, l'Entente Oise Aisne et l'Etat (fonds FPRNM).

Financement : Etat : 40% ;

Entente Oise Aisne : 40.3% ;

Commune: 19.7%.

La répartition des financements entre l'Entente Oise Aisne et les Communes se fera au prorata de la population selon les modalités définies dans la convention type déjà signée avec la commune de Noyon.

Indicateurs de suivi/réussite

Réalisation des travaux préconisés dans les diagnostics à l'horizon 2018 sur 100 % des ERP vulnérables.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

<i>Fiche action n° V-4-a</i> Réduction de la vulnérabilité des logements des bailleurs sociaux publics - Diagnostics
Objectif : Réaliser les diagnostics relatifs à la réduction de la vulnérabilité des logements des bailleurs sociaux publics sur les communes à risques.
Description de l'action Egalement dans la continuité du programme expérimental de réduction de la vulnérabilité aux inondations lancé en 2009, l'Entente Oise Aisne engagera la concertation avec les différents bailleurs sociaux dont les logements sont soumis à l'aléa inondation (exemples : l'OPAC de l'Oise et la SNI). Les actions portées par l'Entente dans le cadre de ce PAPI seront identiques à celles qui seront engagées pour les autres bâtiments et les établissements scolaires : ✓ <i>réalisation des diagnostics de vulnérabilité des habitations particulières et collectives par un prestataire mandaté : estimation du coût des dommages potentiels, préconisation et estimation du coût des travaux de réduction de la vulnérabilité.</i> L'OPAC de l'Oise a déjà émis le souhait de réaliser les diagnostics et les travaux qui en découleront pour son patrimoine en zone inondable de la Verse sur les communes de Guiscard et Noyon, soit respectivement 49 logements concernés sur Guiscard et 16 logements sur Noyon (logements en rez-de-chaussée), compris dans le nombre de logements identifiés comme étant dans la zone inondable de la Verse lors de la crue de 2007.
Territoire concerné Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation et comportant des logements sociaux situés en zone inondable.
Modalités de mise en œuvre : <u>Maîtres d'ouvrage de l'action :</u> ✓ <i>diagnostics et préconisations de travaux : Entente Oise Aisne.</i> <u>Modalités de pilotage et suivi :</u> Entente Oise Aisne, Comité de pilotage PAPI, bailleurs sociaux. <u>Opérations de communication :</u> réunions d'informations auprès des bailleurs sociaux, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information déjà réalisée.
Echéancier prévisionnel 2013-2019 : diagnostic des bâtiments sociaux publics.
Plan de financement <u>Coût :</u> 35 000 € HT environ répartis entre les bailleurs sociaux publics, l'Entente Oise Aisne et l'Etat (fonds FPRNM) (65 logements). <u>Financement :</u> Etat : 40% ; Entente Oise Aisne : 40% ; Bailleurs sociaux publics: 20%.
Indicateurs de suivi/réussite Diagnostic des bâtiments sociaux publics: 100% des bâtiments sociaux publics vulnérables à l'horizon 2019.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

<i>Fiche action n° V-4-c</i> Réduction de la vulnérabilité des logements des bailleurs sociaux publics – Travaux	
Objectif :	Réaliser les travaux relatifs à la réduction de la vulnérabilité des logements des bailleurs sociaux publics sur les communes à risques.
Description de l'action	<p>Egalement dans la continuité du programme expérimental de réduction de la vulnérabilité aux inondations lancé en 2009, l'Entente Oise Aisne engagera la concertation avec les différents bailleurs sociaux dont les logements sont soumis à l'aléa inondation (exemples : l'OPAC de l'Oise et la SNI). Les actions portées par l'Entente dans le cadre de ce PAPI seront identiques à celles qui seront engagées pour les autres bâtiments et les établissements scolaires :</p> <p>✓ <i>réalisation des travaux préconisés dans les diagnostics.</i></p> <p>L'OPAC de l'Oise a déjà émis le souhait de réaliser les diagnostics et les travaux qui en découleront pour son patrimoine en zone inondable de la Verse sur les communes de Guiscard et Noyon, soit respectivement 49 logements concernés sur Guiscard et 16 logements sur Noyon (logements en rez-de-chaussée), compris dans le nombre de logements identifiés comme étant dans la zone inondable de la Verse lors de la crue de 2007.</p>
Territoire concerné	Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation et comportant des logements sociaux situés en zone inondable.
Modalités de mise en œuvre :	<p><u>Maîtres d'ouvrage de l'action :</u></p> <p>✓ <i>travaux : bailleurs sociaux.</i></p> <p><u>Modalités de pilotage et suivi :</u> Entente Oise Aisne, Comité de pilotage PAPI, bailleurs sociaux.</p> <p><u>Opérations de communication :</u> réunions d'informations auprès des bailleurs sociaux, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information déjà réalisée.</p>
Echéancier prévisionnel	2014-2019 : réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments sociaux publics.
Plan de financement	<p><u>Coût :</u> 130 000 € HT environ répartis entre les bailleurs sociaux, l'Entente Oise Aisne et l'Etat (fonds FPRNM) (65 logements). Coût moyen des travaux par logement : 2000 € HT</p> <p><u>Financement :</u> Etat : 40%</p> <p>Entente Oise Aisne : 40%</p> <p>Bailleurs sociaux publics: 20%</p>
Indicateurs de suivi/réussite	Travaux de réduction de la vulnérabilité : 100% des bâtiments sociaux publics vulnérables à l'horizon 2019.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

<i>Fiche action n° V-5</i> Réduction de la vulnérabilité des réseaux	
Objectif :	Etudier et proposer des solutions à la problématique des réseaux des collectivités (électricité, eau, gaz, assainissement). Réaliser les travaux relatifs à la rehausse des compteurs électriques des ERP et des particuliers.
Description de l'action	L'Entente Oise Aisne a initié un programme expérimental de réduction de la vulnérabilité aux inondations en 2009. L'Entente Oise Aisne propose aux collectivités de s'engager dans une approche plus globale de la vulnérabilité, avec son appui, dans une démarche de réduction de la vulnérabilité des réseaux. L'accent sera mis sur le réseau électrique et sur le réseau d'eau potable, suite aux conséquences de la crue de juin 2007 sur Noyon. Les plans du réseau pluvial devront également être mis à jour, tout comme sur la commune de Guiscard. Des premiers contacts ont été noués avec l'un des distributeurs (ERDF) et l'une des autorités concédantes (SE60).
Territoire concerné	Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation (PPRi sur Noyon). La commune de Noyon est d'ores et déjà engagée via des rencontres avec les propriétaires/gestionnaires de réseaux. La rehausse des compteurs électriques est en cours de réflexion.
Modalités de mise en œuvre :	Maîtres d'ouvrage de l'action : <ul style="list-style-type: none">✓ <i>diagnostics et préconisations de travaux : propriétaires des réseaux (distributeurs (ERDF, SER Lassigny) et/ou autorités concédantes (SE60, SIER Guiscard) pour le réseau électrique);</i>✓ <i>travaux : propriétaires des réseaux (notamment pour la rehausse des compteurs).</i> Modalités de pilotage et suivi : communes, Entente Oise Aisne, propriétaires, gestionnaires de réseaux. Opérations de communication : réunions d'informations auprès des habitants, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information déjà réalisée.
Echéancier prévisionnel	Juin 2013 : plan de financement et calendrier des travaux actés entre tous les partenaires. Fin 2019 : 100% des aménagements réalisés.
Plan de financement	Coût de la rehausse des compteurs électriques (1500 € HT en moyenne par compteur) : sur les communes touchées par les débordements de la Verse lors de la crue de juin 2007, 331 logements pourraient bénéficier de ces travaux de réduction de la vulnérabilité, soit une subvention maximale de 496 500 € HT. Financement : Etat : 40% ; Entente Oise Aisne : 26.9%. Communes : 13.1% ; Distributeurs et/ou autorités concédantes : 20%. La répartition des financements entre l'Entente Oise Aisne et les Communes se fera au prorata de la population selon les modalités définies dans la convention type déjà signée avec la commune de Noyon. Le porteur de projet ne s'engage pas sur réalisation des travaux par les propriétaires des réseaux malgré un taux d'aide incitatif.
Indicateurs de suivi/réussite	Fin 2019 : 30% des travaux sur le réseau électrique réalisés.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-6

Kit inondation

Objectif :

Apporter aux particuliers situés en zone inondable l'aide matérielle pour réduire la vulnérabilité de leur habitation lors d'une crue.

Description de l'action

Approvisionner les foyers en zone inondables en matériel pour réduire la vulnérabilité de leur habitation lorsque la crue est annoncée.

Le kit comprendra :

- ✓ parpaings / rehausses ;
- ✓ mortier ;
- ✓ silicone pour étanchéifier les huisseries ;
- ✓ batardeaux (si porte d'entrée équipée de glissières) ;
- ✓ guide simplifié d'utilisation de ce matériel ;
- ✓ liste de numéros de téléphone en lien avec la gestion de crise.

Le Service de Prévision des Crues (SPC) a validé cette action.

Territoire concerné

Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation.

Environ 150 foyers sur Guiscard et 100 foyers sur Noyon.

Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage de l'action :

- ✓ *définition des composants du kit : Entente Oise Aisne et communes ;*
- ✓ *achat, stockage et distribution : communes.*

Modalités de pilotage et suivi : communes, Entente Oise Aisne.

Opérations de communication : outil à promouvoir lors des réunions d'informations auprès des habitants, avec l'appui des élus des communes concernées.

Distribution en cas de crise : communes.

Echéancier prévisionnel

Fin 2019 : ensemble des kits disponibles.

Plan de financement

Coût : 200€/kit en moyenne, soit environ 50 000 € HT pour les 250 foyers visés.

Financement : Etat : 40%

Communes : 60%

Indicateurs de suivi/réussite

100% des kits distribués lors d'une crue annoncée comme débordante.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-7-a

Etude diagnostic relative aux protections rapprochées individuelles

Objectif :

Réaliser les diagnostics relatifs à la réduction de la vulnérabilité du bâti.

Description de l'action

Suite à l'abandon des travaux de l'ouvrage de régulation des crues à Muirancourt, des alternatives ont été recherchées afin d'atteindre l'objectif de réduction des niveaux d'eau en crue pour les communes en aval. Les communes de Muirancourt et Noyon étaient bénéficiaires de l'atténuation des crues par l'ouvrage de Muirancourt.

Ces communes bénéficieront des ouvrages de Berlancourt et Beaugies mais quelques bâtiments ont été identifiés comme étant toujours inondés, même avec la construction de ces ouvrages à l'amont de Guiscard. Cette fiche action concerne la réalisation de diagnostics en vue d'émettre des préconisations sur les bâtiments qui auraient été bénéficiaires de l'ouvrage de Muirancourt.

Des levés de géomètres seront nécessaires pour préciser les hauteurs des batardeaux et le caractère non inondé de certains bâtiments.

L'enveloppe contient la réalisation de 30 diagnostics avec levés de géomètre.

Territoire concerné

Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation.

Modalités de mise en œuvre :**Maîtres d'ouvrage de l'action :**

✓ *diagnostics et préconisations de travaux : Entente Oise Aisne ;*

Modalités de pilotage et suivi : Communes, Entente Oise Aisne, Comité de pilotage PAPI.

Opérations de communication : réunions d'informations auprès des habitants, avec l'appui des élus des communes concernées. Diffusion d'une plaquette d'information déjà réalisée.

Echéancier prévisionnel

2013-2020 : diagnostics des bâtiments

Plan de financement

Coût : 27 000 € HT (enveloppe maximale de 30 logements et prix unitaire de 600 € HT par diagnostic et 9 000 € de levés de géomètre).

Financement : Etat : 60 % ;

Particuliers : 100 € (forfait, remboursable si le particulier réalise des travaux) ;

Entente Oise Aisne : entre 21,5 % et 40 %.

Indicateurs de suivi/réussite

Diagnostics réalisés chez les propriétaires volontaires.

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-7-b

Protections rapprochées individuelles - travaux

Objectif :

Réaliser des travaux de protections rapprochées individuelles en alternative à l'ouvrage de Muirancourt

Description de l'action

Les travaux préconisés dans les diagnostics de l'action V-7-a seront réalisés via cette fiche-action. Les bâtiments qui auraient été bénéficiaires de l'ouvrage de Muirancourt pourront faire l'objet de protections individuelles de type batardeaux et clapet anti-retour. 7 logements ont été identifiés à Muirancourt et Noyon.

Territoire concerné

Communes du bassin versant de la Verse soumises au risque inondation.

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : propriétaires / Entente Oise-Aisne (sous mandat)

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage PAPI, Entente Oise Aisne

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI

Echéancier prévisionnel

Travaux réalisés fin 2020.

Plan de financement

Coût : 52 300 € HT.

Financement :

- ✓ Etat : 80 % ;
- ✓ Entente Oise Aisne : 10 % ;
- ✓ Propriétaires : 10 % ;

Indicateurs de suivi/réussite

Travaux réalisés fin 2020.

Axe 6 : le ralentissement des écoulements

Fiche action n° VI-1

Ouvrages d'écrêtement des crues – Ouvrage de Muirancourt

Objectif :

Réduire les impacts des crues en diminuant les hauteurs maximales d'eau sur les zones urbaines, par réduction de l'intensité de l'aléa, grâce à des ouvrages écrêteurs.

Description de l'action

Trois ouvrages écrêteurs de crues sont programmés.

L'ouvrage de Muirancourt se situera sur la Verse aval, en amont de Muirancourt.

Il sera dimensionné pour la crue 50 ans (sans tenir compte des deux ouvrages amont), il assurera ainsi la compensation des hausses de débit induites par les aménagements amont visant à abaisser les lignes d'eau, et une protection des secteurs vulnérables de Noyon pour la crue 50 ans.

Territoire concerné

Communes de Guiscard, et de Muirancourt.

Les impacts de cet ouvrage concerneront l'ensemble des communes situées le long de la Verse.

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : Entente Oise Aisne.

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage PAPI, Entente Oise Aisne.

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI, réunion locales d'informations avant et pendant les chantiers.

Echéancier prévisionnel

Ouvrage de Muirancourt opérationnel fin 2018.

Les travaux de l'ouvrage de Muirancourt sont abandonnés en raison d'un sol aux caractéristiques géotechniques non appropriées pour assurer la stabilité de l'ouvrage.

Plan de financement

Coût de l'ouvrage sur la Verse à Muirancourt : 2 200 000 € HT. Les travaux étant abandonnés, le coût est celui de la phase d'études soit 100 000 € HT.

Financement : Etat : 40% ;

Entente Oise Aisne : 20 % ;

Conseil régional des Hauts-de-France : 30% ;

Conseil départemental de l'Oise : 10%.

Le Conseil départemental de l'Oise étant membre de l'Entente Oise Aisne, soit il sera signataire de la convention soit il apportera sa contribution sous la forme d'une participation majorée à l'Entente Oise Aisne.

Indicateurs de suivi/réussite

Ouvrage de Muirancourt opérationnel fin 2018.

Les travaux de l'ouvrage de Muirancourt sont abandonnés en raison d'un sol aux caractéristiques géotechniques non appropriées pour assurer la stabilité de l'ouvrage.

Axe 6 : le ralentissement des écoulements

Fiche action n° VI-2

Ouvrages d'écroulement des crues – Ouvrage de Beaugies

Objectif :

Réduire les impacts des crues en diminuant les hauteurs maximales d'eau sur les zones urbaines, par réduction de l'intensité de l'aléa, grâce à des ouvrages écrouleurs.

Description de l'action

Sur la Verse de Beaugies, en amont de Guiscard, l'ouvrage sera situé en amont de la ferme de l'Etang de Bœuf et dimensionné pour la crue 100 ans.

Il permettra d'augmenter le niveau de protection de Guiscard et de protéger partiellement le hameau de Buchoire.

Territoire concerné

Communes de Beaugies-sous-Bois.

Les impacts de cet ouvrage concerneront l'ensemble des communes situées le long de la Verse.

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : Entente Oise Aisne.

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage PAPI, Entente Oise Aisne.

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI, réunion locales d'informations avant et pendant les chantiers.

Echéancier prévisionnel

Ouvrage de Beaugies opérationnel fin 2020.

Plan de financement

Coût de l'ouvrage sur la Verse de Beaugies : 917 598 € HT ;

Financement : Etat : 40% ;

Entente Oise Aisne : 20 % ;

Conseil régional des Hauts-de-France/FEDER régional : 30% ;

Conseil départemental de l'Oise : 10%.

Le Conseil départemental de l'Oise étant membre de l'Entente Oise Aisne, soit il sera signataire de la convention soit il apportera sa contribution sous la forme d'une participation majorée à l'Entente Oise Aisne.

Indicateurs de suivi/réussite

Ouvrage de Beaugies opérationnel fin 2020.

Axe 6 : le ralentissement des écoulements

Fiche action n° VI-3

Ouvrages d'écrêtement des crues – Ouvrage de Berlancourt

Objectif :

Réduire les impacts des crues en diminuant les hauteurs maximales d'eau sur les zones urbaines, par réduction de l'intensité de l'aléa, grâce à des ouvrages écrêteurs.

Description de l'action

Sur la Verse de Guivry, en amont de Berlancourt, l'ouvrage sera situé en amont de Berlancourt et dimensionné pour la crue 100 ans.
Il permettra l'abaissement de la ligne d'eau dans la traversée de Berlancourt.

Territoire concerné

Communes de Berlancourt.
Les impacts de cet ouvrage concerneront l'ensemble des communes situées le long de la Verse.

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : Entente Oise Aisne.

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage PAPI, Entente Oise Aisne.

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI, réunion locales d'informations avant et pendant les chantiers.

Echéancier prévisionnel

Ouvrage de Beaugies opérationnel fin 2020.

Plan de financement

Coût de l'ouvrage sur le Verse de Guivry : 1 382 573 € HT.

Financement : Etat : 40% ;

Entente Oise Aisne : 20 % ;

Conseil régional des Hauts-de-France/FEDER régional : 30% ;

Conseil départemental de l'Oise : 10%.

Le Conseil départemental de l'Oise étant membre de l'Entente Oise Aisne, soit il sera signataire de la convention soit il apportera sa contribution sous la forme d'une participation majorée à l'Entente Oise Aisne.

Indicateurs de suivi/réussite

Ouvrage de Berlancourt opérationnel fin 2020.

Axe 6 : le ralentissement des écoulements

<i>Fiche action n° VI-4</i> Réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard	
Objectif :	Augmenter fortement la capacité d'écoulement de la Verse de Beaugies dans sa traversée de Guiscard.
Description de l'action	<p>Un certain nombre de travaux sont prévus pour faciliter l'écoulement de la Verse dans la zone urbanisée de Guiscard :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ ouverture à ciel ouvert du lit mineur de la Verse de Beaugies dans sa traversée de Guiscard (centre urbain), avec suppression de la chute aval;✓ l'entonnement de l'ouvrage de franchissement de la rue de la Reconnaissance sera muni de murs en ailes afin de limiter la perte de charge. <p>D'autres travaux sont prévus pour faciliter l'écoulement de la Verse hors zone urbanisée de Guiscard :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ reprise du lit mineur de la Verse de Beaugies sur 400m en amont et en aval de Guiscard ;✓ reprise du profil en long général de la Verse de Beaugies jusqu'à l'aval de Guiscard, en considérant le tracé actuel de la Verse, et une emprise proche de celle occupée par le lit et les merlons actuels ;✓ en partie aval de Guiscard, les berges de la Verse devront être calées à la cote du fond de vallée (sans surplomb).
Territoire concerné	Commune de Guiscard.
Modalités de mise en œuvre :	<p><u>Maître d'ouvrage</u> : SIAE Verse</p> <p><u>Modalités de pilotage et de suivi</u> : Comité de pilotage PAPI, commune de Guiscard.</p> <p><u>Opérations de communication</u> : intégrées à l'animation du PAPI, réunion locales d'informations avant et pendant les chantiers, moyens de communication de la mairie de Guiscard.</p>
Echéancier prévisionnel	<p>Aménagements réalisés fin 2019.</p> <p>L'échéancier prévisionnel est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2017 - 2018 : réouverture partielle de la Verse avec maintien et renforcement des ouvrages de franchissement de la rue de la Reconnaissance et de la RD932.- mi-2019 : installation du frein hydraulique en aval de Guiscard (la compensation temporaire) préalablement à la deuxième phase de travaux de réouverture de la Verse avec modification des ouvrages de franchissement de la RD932 et de la rue de la reconnaissance tel que prévu dans le programme d'action
Plan de financement	<p><u>Coût</u> : 8 056 531 € HT</p> <p><u>Financement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ SIAE Verse : 9,6 % ;✓ Commune de Guiscard : 11,6 % ;✓ Agence de l'Eau : 76,1 % ;✓ Conseil départemental de l'Oise : 2,7%.
Indicateurs de suivi/réussite	Aménagements réalisés fin 2019.

Axe 6 : le ralentissement des écoulements

Fiche action n° VI-5

Remise en fond de vallée de la Verse

Objectif :

La remise en fond de vallée de la Verse de Guivry en amont et en aval de Guiscard a pour double objectif la restauration des cours d'eau et l'optimisation des capacités d'écoulement des crues, assurant la mise hors d'eau des habitations actuellement inondables sur le secteur.

Description de l'action

Différents aménagement étaient prévus :

- ✓ *remise en fond de vallée de la Verse de Guivry en aval de la rue H. Versepuy, où elle vient alors confluer avec la Verse de Beaugies ; le lit de la Verse est ensuite repris jusqu'à l'actuelle confluence des deux Verse ;*
- ✓ *reprise de l'ouvrage de franchissement de la rue Hélène Versepuy ;*
- ✓ *reprise de l'ouvrage de franchissement du chemin de la station de pompage.*

L'Entente Oise-Aisne réalisera la reprise de l'ouvrage de la rue H. Versepuy à Guiscard, qui a un objectif de prévention des inondations (PI).

Territoire concerné

Commune de Guiscard.

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : Entente Oise Aisne.

Modalités de pilotage et suivi : Comité de pilotage PAPI, Entente Oise Aisne.

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI, réunions locales d'informations avant et pendant les chantiers.

Echéancier prévisionnel

Travaux réalisés en 2020 conjointement aux ouvrages de régulation de Beaugies et Berlancourt.

Plan de financement

Coût : 193 000 € HT.

Financement :

- Etudes :
 - ✓ Entente Oise Aisne : 20 % ;
 - ✓ Agence de l'Eau : 80 %.
- Travaux :
 - ✓ Entente Oise Aisne : 100 % ;

Indicateurs de suivi/réussite

Travaux réalisés fin 2020.

Axe 6 : le ralentissement des écoulements

Fiche action n° VI-6 Aménagements des affluents
<p>Objectif : Réduire les impacts des crues des affluents de la Verse en zone urbaine.</p>
<p>Description de l'action</p> <p>Ru de Fréniches Les débordements du Ru de Fréniches, dont le lit a été recalibré et déplacé le long de la RD128, menacent les hameaux de Tirlancourt et Béthancourt (Guiscard). Les travaux suivants sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ forte augmentation de la capacité du lit et des ouvrages de franchissement ; ✓ modification du tracé du lit en amont du hameau de Béthancourt : coudes supprimés et capacité du lit augmentée. ✓ étude d'un recalibrage sur le tronçon de cours d'eau en aval du hameau ; ✓ reprise du profil en long du ruisseau. Cet aménagement n'aura aucune incidence sur les crues de la Verse en aval de la confluence avec le Ru de Fréniches. <p>La modification du tracé du cours d'eau n'a pas obtenu l'accord des riverains et seule l'augmentation des capacités d'écoulement des ouvrages de franchissement sera réalisée.</p> <p>Ru de la Fontaine Caboche Pour faire face aux débordements du Ru sur Muirancourt, à sa confluence avec la Verse, les travaux suivants sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ linéaires busés remis à ciel ouvert ; ✓ section des ouvrages de franchissement augmentée ; ✓ dépôts de terre et les murets présents dans le lit majeur supprimés ; ✓ reprise du lit mineur en amont immédiat de la RD91 (suppression du coude et du busage) ; ✓ augmentation de la capacité d'écoulement sur le linéaire du ruisseau longeant la ruelle surplombant la RD91. <p>La concertation n'a pas permis d'aboutir à un consensus et les travaux sur le ru de la Fontaine Caboche ne pourront pas être réalisés.</p>
<p>Territoire concerné Communes de Muirancourt et de Guiscard (hameaux de Tirlancourt et de Béthancourt)</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : <u>Maître d'ouvrage</u> : Entente Oise-Aisne <u>Modalités de pilotage et de suivi</u> : Comité de pilotage PAPI, SIAE Verse, Entente Oise Aisne, Conseil départemental de l'Oise. <u>Opérations de communication</u> : intégrées à l'animation du PAPI, réunions locales d'informations avant et pendant les chantiers.</p>
<p>Echéancier prévisionnel : Aménagements réalisés fin 2020.</p>
<p>Plan de financement <u>Coût</u> : 310 280 € HT (travaux sur le ru de Fréniches) <u>Financement</u> : ✕ Etude</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Entente Oise-Aisne : 20 % ; ✓ Agence de l'Eau : 80 %. <p style="padding-left: 40px;">✕ Travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ SIAE Verse : 20 % ; ✓ Entente Oise Aisne : 65 % ; ✓ Conseil départemental de l'Oise : 15%.
<p>Indicateurs de suivi/réussite : Travaux réalisés fin 2020.</p>

Axe 6 : le ralentissement des écoulements

Fiche action n° VI-7

Reprise du busage à Noyon

Objectif :

Epauler les actions de réductions des hauteurs d'eau par la diminution de la vulnérabilité des enjeux grâce à l'augmentation de l'efficacité du busage de dérivation sur Noyon.

Description de l'action

La dérivation actuelle par un busage (Ø2000 mm) permet de dévier une partie des débits de la Verse lors de sa traversée de Noyon, son lit étant totalement inséré dans le bâti. La conception de l'ouvrage de prise d'eau entraîne plusieurs dysfonctionnements (risque d'obstruction au niveau de la grille anti-embâcles ; en période d'étiage, la majorité du débit est dérivé vers le f2000, ce qui favorise l'envasement du bras principal et la réduction de sa capacité d'écoulement).

Pour y pallier, il est envisagé de reprendre en totalité l'ouvrage de prise, en suivant les recommandations suivantes :

- ✓ *dégrilleur incliné afin d'assurer la remonté des flottants ;*
- ✓ *seuil de prise remonté et augmentation de sa longueur afin d'assurer une capacité d'écoulement identique a celle obtenue actuellement ;*
- ✓ *Renaturation du lit en aval immédiat de l'ouvrage, afin de favoriser son auto-curage et la remise en œuvre du processus de transport assurant un équilibre naturel du profil en long.*

Territoire concerné

Commune de Noyon.

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : Commune de Noyon, Syndicat de la Verse (partie renaturation uniquement).

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage PAPI, Entente Oise Aisne, SIAE Verse.

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI, réunion locales d'informations avant et pendant les chantiers.

Echéancier prévisionnel

Aménagements réalisés fin 2018.

Plan de financement

Coût : 55 000 € HT.

Financement :

- ✓ Entente Oise Aisne : 20 % ;
- ✓ Commune de Noyon : 80 %.

Indicateurs de suivi/réussite

Travaux réalisés fin 2018.

Axe 6 : le ralentissement des écoulements

Fiche action n° VI-8

Aménagement de la Verse à Bussy

Objectif :

Abaissement des niveaux d'eau sur la commune de Bussy.

Description de l'action

L'ouvrage de franchissement de la Verse par l'ancienne voie ferrée située en aval de Bussy crée une forte chute, classée non franchissable, et une perte de charge significative en période de crue.

L'abaissement partiel ou total de son radier permettrait de rendre à la rivière un profil en long régulier et de restaurer sa franchissabilité. La section de l'ouvrage serait augmentée afin d'être homogène avec l'ouvrage amont.

Les abaissements des niveaux d'eau calculés à Bussy sont de l'ordre de 10 cm ; cet abaissement entraîne une hausse des débits de pointe et cotes d'inondation en aval de quelques centimètres.

Territoire concerné

Commune de Bussy

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage de l'action : Entente Oise Aisne.

Modalités de pilotage et suivi : Comité de pilotage PAPI, Entente Oise Aisne, Agence de l'Eau.

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI, réunion locales d'informations avant et pendant les chantiers.

Echéancier prévisionnel

Aménagements réalisés fin 2019.

Plan de financement

Coût : 70 000 € HT.

Financement :

- ✓ Entente Oise Aisne : 20% ;
- ✓ Agence de l'Eau : 80% (ce taux est conditionné à l'absence totale de chute résiduelle ainsi qu'à une longueur inférieure à 10 mètres, ce qui sera considéré en effacement de l'ouvrage).

Indicateurs de suivi/réussite

Travaux réalisés fin 2019.

Axe 6 : le ralentissement des écoulements

Fiche action n° VI-9 Protections de berges

Objectif :

Limiter les érosions de berges pour éviter, lors des crues, des dommages aux habitations et voiries consécutifs aux affaissements ou effondrements de berges.

Description de l'action

Si les techniques végétales seront employées en priorité, localement les confortements de berges associeront génie civil et génie végétal si les contraintes liées aux vitesses d'écoulement et aux emprises disponibles au droit des secteurs concernés l'imposent.

Noyon

En aval de la rue du Faubourg d'Amiens, de fortes érosions de la berge rive droite de la Verse sont observées. Les travaux prévus sont :

- ✓ confortement de la berge par des techniques mixtes sur les 250m amont, où la berge supporte une voie d'accès à une propriété et un garage ;
- ✓ sur les 600m aval, retalutage de la berge replantée.

Sempigny et Pont l'Evêque

Localement la stabilité de la rue des Mazures pose problème. Une obstruction de l'ouvrage de franchissement du canal latéral à l'Oise est possible en cas d'effondrement lors d'une crue. Les mesures envisagées sont :

- ✓ confortement de la berge sur les 250m de la rive droite par des techniques mixtes et retalutage et confortement de la rive gauche par des techniques végétales ;
- ✓ adoucissement du coude situé à l'angle entre la rue des Mazures et le quai des bateliers ;
- ✓ mise en place d'un dégrilleur en amont des ouvrages de franchissement du canal latéral ;
- ✓ suppression régulière des embâcles.

Territoire concerné

Communes de Noyon, de Sempigny et de Pont-l'Evêque.

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage: SIAE Verse (+ AMO de l'Entente Oise Aisne).

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage PAPI, SIAE Verse, Entente Oise Aisne.

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI, réunion locales d'informations avant et pendant les chantiers.

Echéancier prévisionnel

Aménagements réalisés fin 2019.

Plan de financement

Coût : 203 788 € HT

Financement :

- ✓ Entente Oise Aisne : 20 % ;
- ✓ SIAE Verse : 20% ;
- ✓ Conseil départemental de l'Oise : 15% ;
- ✓ Agence de l'Eau : 45%.

Le Conseil départemental de l'Oise étant membre de l'Entente Oise Aisne, soit il sera signataire de la convention soit il apportera sa contribution sous la forme d'une participation majorée à l'Entente Oise Aisne.

A noter que l'Agence de l'Eau ne participe pas au financement de cette action sur Noyon.

Indicateurs de suivi/réussite

Travaux réalisés fin 2019.

Axe 6 : le ralentissement des écoulements

<i>Fiche action n° VI-10</i> La lutte contre le ruissellement
Objectif : Limiter les ruissellements sur les versants et les apports à la rivière en cas de crue. Limiter la genèse de coulées de boues.
Description de l'action Les ruissellements sont une source importante d'inondations identifiée lors de la phase de diagnostic sur le bassin de la Verse. Six secteurs ont été identifiés, drainant les eaux de ruissellement issues de terres majoritairement cultivées vers des secteurs urbanisés : <ul style="list-style-type: none">✓ <i>amont de Berlancourt : bassins versants de Beines et du Plessis Patte d'Oie ;</i>✓ <i>amont de Guiscard : bassin versant de Guiscard et Quesmy ;</i>✓ <i>amont de Frétoy-le-Château : bassin versant de Frétoy-le-Château ;</i>✓ <i>amont de Muirancourt : bassin versant de Muirancourt ;</i>✓ <i>amont de Noyon : bassin versant de Noyon.</i> Les aménagements consisteront en des travaux d'hydraulique douce réalisés sur les terrains agricoles : <ul style="list-style-type: none">✓ <i>mise en place de haies-talus ;</i>✓ <i>mise en place de bandes enherbées le long des ruisseaux ;</i>✓ <i>reprise des chemins avec noues latérales pour canaliser les écoulements ;</i>✓ <i>orientation des pratiques agricoles : direction du labour perpendiculaire à l'axe de plus grande pente, couverture cultivée uniforme et dense.</i>
Territoire concerné Communes de Berlancourt, Guiscard, Fresnoy-le-Château, Muirancourt et Noyon.
Modalités de mise en œuvre : <u>Maître d'ouvrage</u> : Entente Oise Aisne. <u>Modalités de pilotage et de suivi</u> : Comité de pilotage PAPI, Syndicat de la Verse, communes et Entente Oise Aisne. <u>Opérations de communication</u> : réunions avec les représentants de la profession agricole, réunion locales avec les exploitants agricoles.

Echéancier prévisionnel

Premières haies-talus mises en place sur le bassin versant de Guiscard et Quesmy (zone du Tranois) en 2014.

Plan de financement

Coût : Environ 145 000 € HT. Coût à préciser en fonction de l'évolution de l'action (concertation avec les acteurs agricoles, négociations foncières).

Financement :

- ✓ Entente Oise-Aisne
- ✓ Agence de l'eau (financement potentiel de certains aménagements)

Indemnisations :

Le dispositif d'indemnisation (perte de surfaces exploitables et donc de récolte, perte possible de DPU) et d'entretien des aménagements proposé par l'Entente (et faisant déjà l'objet d'un cadre négocié et abouti pour des travaux similaires dans le département de l'Aisne) sera le suivant :

- ✓ les indemnisations financières se feront sur la perte de récolte (marge brute puis occupation temporaire) et sur la perte éventuelle de DPU ;
- ✓ engagement de l'exploitant agricole sur 20 ans ancré par une DIG ;
- ✓ l'éventuel allongement du parcours de l'exploitant agricole sera évalué et indemnisé ;
- ✓ soit l'entretien sera à la charge de commune bénéficiaire ;
- ✓ soit l'exploitant agricole entretiendra les aménagements, moyennant une indemnisation.

L'Entente Oise Aisne conventionnera également très prochainement avec la SAFER Picardie pour établir une réserve foncière afin de faciliter ultérieurement d'éventuels échanges de parcelles selon les négociations au cas par cas.

Indicateurs de suivi/réussite

Travaux réalisés fin 2017.

Axe 6 : le ralentissement des écoulements

Fiche action n° VI-11 Arasement d'un merlon

Objectif :

Reconquérir le champ d'expansion des crues afin de réduire les inondations

Description de l'action

Un merlon ceinture un champ d'expansion de crues à Noyon. La présence de ce merlon a un impact sur les niveaux d'eau en crue à l'amont et notamment sur la rue du Faubourg d'Amiens à Noyon. L'impact a été évalué à environ 30 cm pour la crue centennale.

Le champ d'expansion de crue qui serait reconquis par l'arasement partiel de ce merlon est d'environ 43 000 m².

L'action consiste en l'arasement partiel sur un linéaire de 150 m à l'amont et 100 m à l'aval.

Un levé de terrain sera réalisé préalablement aux travaux afin de préciser l'impact de ce merlon ainsi que les volumes de terres à déplacer.

Territoire concerné

Commune de Noyon.

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : Entente Oise-Aisne

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage PAPI, Entente Oise Aisne

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI

Echéancier prévisionnel

Aménagements réalisés fin 2020.

Plan de financement

Coût : 20 000 € HT.

Financement :

- ✓ Etat : 40 % ;
- ✓ Entente Oise Aisne : 60 % ;

Indicateurs de suivi/réussite

Travaux réalisés fin 2020.

Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydraulique

Fiche action n° VII-1

Protections rapprochées à Noyon

Objectif :

Epauler les actions de réductions des hauteurs d'eau par la diminution de la vulnérabilité des enjeux grâce à des protections rapprochées sur Noyon.

Description de l'action

En aval de Noyon, une protection rapprochée du quartier Saint Blaise est proposée afin d'assurer une protection contre les crues de la Verse et celles de l'Oise.

Au vu des hauteurs d'eau atteinte en juin 2007 et du souci de faciliter l'entretien de l'aménagement, une protection par muret étanche, d'une hauteur de 40 cm, est proposée.

Environ 10 habitations seraient mises hors d'eau.

Territoire concerné

Commune de Noyon.

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : Commune de Noyon

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage PAPI, Entente Oise Aisne

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI, réunions locales d'informations avant et pendant les chantiers.

Echéancier prévisionnel

Aménagements réalisés fin 2020.

Plan de financement

Coût : 150 000 € HT.

Financement :

- ✓ Entente Oise Aisne : 13 % ;
- ✓ Commune : 87 %.

Indicateurs de suivi/réussite

Travaux réalisés fin 2020.

Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydraulique

Fiche action n° VII-2

Protections rapprochées à Muirancourt (Fontaine Caboche)

Objectif :

Réaliser des protections rapprochées à Muirancourt pour réduire le risque d'inondation par le ru de la Fontaine Caboche.

Description de l'action

La commune de Muirancourt est impactée par les débordements de la Verse mais également par ceux du ru de la Fontaine Caboche.

Après avoir examinés plusieurs scénarii comme la remise à ciel ouvert du ru (non accepté par les riverains) ou la réalisation d'un chenal sec (coût trop élevé au regard des enjeux impactés), il est proposé de réaliser une protection en fond de jardin pour limiter les inondations dans 3 logements.

Au vu des hauteurs d'eau atteinte en juin 2007, une protection par muret étanche, d'une hauteur de 60 cm, est proposée.

Environ 3 habitations seraient mises hors d'eau.

Territoire concerné

Commune de Muirancourt.

Modalités de mise en œuvre :

Maître d'ouvrage : Entente Oise-Aisne

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage PAPI, Entente Oise Aisne

Opérations de communication : intégrées à l'animation du PAPI, réunions locales d'informations avant et pendant les chantiers.

Echéancier prévisionnel

Aménagements réalisés fin 2020.

Plan de financement

Coût : 40 000 € HT.

Financement :

- ✓ Entente Oise Aisne : 100 % ;

Indicateurs de suivi/réussite

Travaux réalisés fin 2020.

Annexe 4 : Lettre d'intention ajoutée en 2018

Service
Environnement
03.44.09.60.55

A l'attention de
Monsieur SEIMBILLE
Président de l'Entente Oise Aisne
11 cours Guynemer
60200 COMPIEGNE

Noyon, le 15 novembre 2018

Nos refs : DP/JC/GD/-2018-52
Affaire suivie par Marc PÉLLET
marc.pellet@paysnoyonnais.fr

Objet : Transfert de la compétence prévention des inondations

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI), transférée depuis le 1^{er} janvier 2018 aux EPCI, une étude globale a été menée à l'échelle du Pays de Sources et Vallées et à ce titre des échanges ont pu avoir lieu entre la CCPN et l'Entente Oise-Aisne sur le transfert de la compétence « prévention des inondations ».

Lors d'une réunion ayant eu lieu le 4 octobre dernier, M. Cornet, directeur de l'Entente Oise-Aisne, nous a indiqué que cette dernière ne pouvait financer les travaux inscrits au PAPI Verse au-delà de 2020 si la CCPN n'y adhérait pas avant cette date. Par ailleurs, M. Cornet a indiqué que le montant de la cotisation qui serait alors sollicitée serait de 3€ par habitant comprenant, outre le fonctionnement de la structure, le financement de l'entretien des ouvrages, des actions locales ainsi que les investissements nécessaires à réaliser sur le territoire. Il a également précisé que ce montant plafond ne pourrait être revu que par les seuls EPCI membres.

Aussi, sur la base de ces éléments, je vous confirme qu'il sera effectivement proposé courant 2019 au Conseil Communautaire le transfert de la compétence « prévention des inondations » à l'Entente Oise-Aisne, transfert qui ne pourra, en tout état de cause, intervenir que lorsque cette compétence aura par ailleurs été abandonnée par le syndicat de la Verse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Tm Cordialement

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays Noyonnais



Patrick DEGUISE